

TIMELINE SUR LES DROITS DES FEMMES GUIDE DU JEU

Objectifs :

- comprendre les enjeux liés à l'évolution des droits de femmes en France et dans le monde ;
- comprendre l'influence de l'histoire, de la culture et de la politique dans l'instauration des lois et le caractère muable de ces dernières.

Durée :

Entre 1h et 1h30 en fonction du nombre de droits à placer

Public :

À partir de 12 ans (5^{ème}) en sélectionnant les droits

Nombre de personnes participantes :

À partir de 4 participants et participantes / Considérez votre nombre de personnes participantes en prenant en compte deux critères :

- un nombre suffisamment grand pour susciter du débat ;
- un nombre suffisamment restreint pour que l'ensemble des droits donnés à placer mobilise l'attention de toutes et tous.

Disposition de l'espace :

Deux frises sont matérialisées par deux ficelles tendues contre un mur. Ces ficelles sont positionnées parallèlement (l'une au-dessus de l'autre) et ne sont pas l'une à la suite de l'autre, car les joueurs et joueuses ont besoin d'une frise suffisamment large pour positionner tous les droits.

Des chaises font face à la frise, les participants et participantes sont debout lors de la phase de positionnement des droits et assises lors de la phase de révélation des réponses. Un espace doit être laissé pour que le ou la gardienne des droits puisse s'éclipser et revenir.

Les assistants et assistantes de jeu disposent d'une table, à droite ou à gauche du mur des frises, pour y poser les différents droits et le guide du jeu.

Matériel :

- Deux ficelles solides, du ruban adhésif pour faire tenir la ficelle et autant de pinces à linge que de cartes placées sur les frises ;
- Un costume pour le gardien ou la gardienne des droits et un ou plusieurs accessoires pour les assistants et assistantes (T-shirt d'une certaine couleur, badge...);
- Les cartes indicatrices de temporalité ;
- Les cartes des événements nationaux et internationaux pour la frise contexte ;
- Les cartes « premier pays » et « première femme » ;
- Les cartes « droits » et les cartes « spéciales » à replacer ;
- Les indications « Contexte » et « France » pour qualifier les frises ;
- Un vidéoprojecteur / un ordinateur / une connexion Internet / des enceintes (uniquement si vous souhaitez poursuivre la séance avec des ressources numériques).

/!\ Si utilisation d'un rétroprojecteur il y a, pensez la salle en fonction de sa position/du mur blanc sur lequel les vidéos seront projetées.

Univers du jeu (public scolaire / facultatif) :

Les personnes participantes sont accueillies par le ou la gardienne des droits, un personnage méticuleux qui garde tous les droits acquis dans le monde dans un classeur toujours très bien rangé. Malheureusement, des activistes anti-égalité ont pénétré dans son bureau pendant son sommeil et ont tenté de voler toutes les pages qui répertorient les droits des femmes acquis en France. Parce qu'ils et elles n'ont pas fait preuve de discrétion, le ou la gardienne a pu se réveiller à temps et leur courir après pour récupérer tous les droits, mais dans quel état ! En désordre ! Il ou elle va avoir besoin de l'aide de chacun et chacune pour positionner correctement les droits sur la frise France. Seul un positionnement correct permettra aux femmes françaises de récupérer leurs droits.

But du jeu :

Replacer correctement les droits des femmes et les idées reçues sur une frise chronologique.

Déroulement et règles :

INTRODUCTION

« (arrive en courant, haletant et en panique)

Oulala, c'est terrible ce qu'il vient de se passer ! Comment je vais faire ?

(regarde l'assistance)

Mais... vous ne me reconnaissez pas ?

Je suis le-la gardien-ne des droits voyons ! Si vous pouvez jouir de vos droits aujourd'hui, c'est parce que je les garde précieusement dans mon classeur : le droit de vote, le droit à la santé, le droit à l'éducation... Je dors avec, je mange avec, je ne m'en sépare jamais !

Mais là... rien ne va plus.

(état d'énervement) *Des activistes anti-égalité ont essayé de me dépouiller la nuit dernière... Ils et elles ont pénétré dans mon bureau et ont tenté de voler mon classeur !*

Vous me connaissez, même quand je dors je reste à l'affût, j'ai pu me réveiller à temps. Mais dans quel état j'ai retrouvé mon classeur... Tous les droits des femmes en France ont volé dans tous les sens.

Et c'est gravissime ! Si je n'arrive pas à les ranger dans l'ordre, ils deviendront inactifs, les femmes ne pourront plus voter, accéder à la contraception ou encore porter des pantalons si elles le souhaitent !

(scrute l'assistance)

Bon... Vous avez l'air d'avoir des connaissances, de la culture générale et d'être de fins et fines analystes. Est-ce que je peux compter sur vous pour m'aider à remettre tous les droits des femmes dans l'ordre ?

(attend la réponse puis prend son téléphone et fait mine de recevoir un appel)

(en panique) *La grande patronne m'appelle, je vais certainement passer un sale quart d'heure, il faut absolument que je lui réponde... (pensif) je vais essayer de trouver une excuse pour quelques heures... Il faut que je file ! Mes assistants et assistantes (noms des animateurs et animatrices) pourront vous aider.*

Je compte sur vous !

(s'échappe et reviendra par la suite sans son costume) »

Deux frises sont alors présentées aux joueurs et joueuses :

1. Une première frise « contexte » sur laquelle sont déjà placés :
 - des événements nationaux et internationaux importants ayant eu un impact sur l'histoire de la France (par exemple, la Seconde Guerre mondiale) ;
 - certains droits et les années auxquelles ils ont été instaurés pour la première fois à l'échelle internationale (par exemple : le droit à l'avortement, instauré pour la première fois en Russie en 1920) ;
 - des exemples de femmes qui ont été pionnières dans leur domaine (par exemple : Ada Lovelace, qui est la première personne à réaliser un programme informatique), ou qui ont été les premières femmes à réaliser certaines actions (par exemple : Sirimavo Bandaranaike, première femme cheffe de gouvernement).
2. Une deuxième frise « France » sur laquelle ne figurent que des cartes indicatrices de temporalité (1700, 1800, 1900, 1950 et 2000) pour aider les joueurs et joueuses à se repérer.

Les assistants et assistantes du ou de la gardienne des droits invitent les joueurs et joueuses à positionner les droits sur la frise chronologique en plusieurs étapes.

TOUR 1

• Étape 1 : placer les droits

Les assistants et assistantes distribuent un certain nombre de cartes au groupe. Ces cartes doivent appartenir à différentes catégories de droits existants (travail, éducation, vie familiale et conjugale...). Ces catégories sont visibles grâce à un code couleur sur la carte. Les premiers droits sont également les droits jugés comme étant les plus simples à placer. Les joueurs et joueuses doivent discuter en petits groupes de la date à laquelle ces droits ont pu être instaurés et les positionner sur la frise à l'aide de pinces à linge.

Ils et elles peuvent s'aider des événements placés sur la frise contexte pour obtenir des indications (par exemple, la création en 1956 du mouvement « maternité heureuse », ancêtre du planning familial et militant pour le contrôle des naissances, laisse supposer que l'IVG n'était pas encore légal en 1956).

Les joueur et joueuses peuvent à tout moment déplacer les cartes indicatrices de temporalité, leur distance physique n'équivalent pas au nombre de droits à placer entre chacune (sauf variante, cf. paragraphe sur les variantes).

Droits :

Une proposition de classement des droits pour une partie-type auprès d'un public collège est proposée et figure sur les cartes avec une lettre, allant de A à D, et un chiffre. La catégorie « A » désigne les droits jugés les plus faciles à comprendre et/ou placer, et la catégorie « D » désigne ceux qui ont été jugés trop spécifiques ou trop complexes à aborder avec un public jeune.

Cela permet de faciliter le tri des droits mais ne reste qu'une proposition, chaque animateur et animatrice est libre de s'en saisir différemment en fonction du programme abordé, du public rencontré, d'un sujet qu'il ou elle souhaite aborder plus particulièrement.

Attention à ne pas faire placer plus d'une quinzaine de droits ; il est également important de proposer des droits faisant partie de catégories différentes.

• Étape 2 : découvrir les réponses

Une fois les droits placés, les assistants et assistantes demandent aux joueurs et joueuses s'ils et elles sont d'accord avec le placement actuel et les invitent à en discuter pour procéder à d'éventuels changements.

Puis, il et elles permettent aux joueurs et joueuses de découvrir les dates auxquelles ces droits ont été donnés en retournant les cartes les unes après les autres.

Processus de réponse :

- La carte est retournée, la date apparaît ;
- Le ou la joueuse lit la date et les informations apportées par la carte à voix haute (l'explication à gauche + un pays qui a légiféré avant la France et/ou un pays qui n'a toujours pas légiféré à droite) ;
- Le ou la joueuse repositionne le droit côté verso sur la frise ;
- Les assistants et assistantes peuvent apporter des compléments d'information s'il y a des questions grâce au guide du jeu. Pour certains droits, un support vidéo est également exploitable avec des images d'archives datant de l'époque concernée.

Si certains droits ont été acquis puis enlevés puis acquis de nouveau (comme le divorce par consentement mutuel), c'est la date à laquelle le droit a été donné pour la première fois qui est utilisée dans le jeu.

Si les animateurs et animatrices souhaitent montrer les différents allers-retours législatifs, ils et elles peuvent choisir de créer d'autres cartes correspondant au même droit, mais acquis de nouveau plus tard, pour les placer également sur la frise.

A la fin de cette étape, une carte « spéciale » est à replacer sur la frise. Elle ne correspond pas à des droits mais à des pratiques ou des croyances (par exemple, « le masculin l'emporte sur le féminin »).



TOUR 2

Le deuxième tour se déroule comme le premier, avec de nouveaux droits qui recoupent à nouveau différentes catégories de droits existants. Les droits placés lors de ce second tour sont le plus souvent plus complexes ou dans le prolongement de droits acquis au premier tour. Par exemple, la loi pour l'accès des filles aux collèges et lycées publics n'arrivera qu'après avoir fait placer la loi pour l'instruction laïque, gratuite et obligatoire.



TOUR 3

Le troisième tour se déroule comme le second, avec des droits toujours plus complexes ou dans le prolongement de ceux placés aux deux tours précédents.

FIN DU JEU

Une fois tous les droits repositionnés, le ou la gardienne des droits réapparaît et félicite l'ensemble des joueurs et joueuses pour le travail accompli. Grâce à leur travail, les femmes françaises vont pouvoir à nouveau jouir de leurs droits.

Discours de conclusion :

« (arrive soulagé-e après l'appel de la patronne et plein d'attentes, regarde la frise France)

Mais... C'est merveilleux ! Elle est complète ? Tout a été remplacé ? Et dans l'ordre ?

(en joie) *Je n'en reviens pas ! En si peu de temps ! Vous êtes formidables ! Vous n'imaginez même pas ce que j'ai dû faire croire à ma patronne...*

(décroche son téléphone et précise que c'est son assistant)

Allô ? Oui, on a arrêté de verbaliser les femmes qui portaient des pantalons ! Merveilleux, ça a vraiment marché ! (raccroche)

(applaudissements) *Bon, je vous laisse savourer notre victoire, j'ai encore des choses à finaliser, merci encore pour votre aide précieuse et j'espère qu'on ne se reverra pas, fini les mauvaises nouvelles !*

(s'en va en même temps, l'animateur ou l'animatrice reviendra sous son apparence normale pour le retour d'expérience) »

Le jeu est suivi d'une phase d'un débriefing.

Variantes :

- Le temps est limité : il est tout à fait possible de ne faire que 2 vagues de droits à replacer au lieu de 3.
- La mécanique du jeu peut tout à fait être réutilisée pour approfondir certains sujets avec des frises spécifiques sur la contraception, la famille, le travail, par exemple. Elle peut également servir pour d'autres discriminations comme le racisme, le classisme, l'homophobie, etc.
- Si les animateurs et animatrices n'ont pas la fibre théâtrale, il et elles peuvent utiliser une version moins expressive du discours ou simplement se présenter comme étant les assistants et assistantes du ou de la gardienne des droits en s'appuyant sur l'univers du jeu.
- Si vous souhaitez faciliter le jeu pour des élèves qui seraient très jeunes ou non familiers du sujet, vous pouvez laisser des espaces entre les cartes indicatrices de temporalité correspondant approximativement aux nombres de droits acquis dans les périodes imparties.

- Si le jeu est dans un espace public : les joueurs et les joueuses peuvent tout à fait positionner un droit sur la frise, ou, s'ils et elles sont nombreuses, décident de reproduire une frise « humaine » en prenant chacun et chacune un droit et en essayant de se placer en fonction de la chronologie.

Débriefing :

Le débriefing est un temps d'échange important où les élèves sortent du jeu. Les questions posées peuvent être choisies et adaptées en fonction du public, en fonction de l'objet de l'association et des objectifs de la séance.

Il s'appuie sur la méthode 321 RDA (Résultats / Ressentis / Retours / Déconstruction / Débat / Alternatives) :

- **Étape 1 : résultats**

L'animateur ou l'animatrice annonce que les droits ont été repositionnés correctement sur la frise.

- **Étape 2 : ressentis**

Les joueurs et joueuses peuvent exprimer leur ressenti face au jeu, avec un mot par exemple (« surpris », « choqué », « triste », « content »...). Attention à ne pas commencer à entrer dans le détail.

- **Étape 3 : retours**

Les animateurs et animatrices font des retours aux élèves sur ce qu'ils et elles ont pu observer et entendre, sans les nommer. Un carnet et un stylo peuvent être grandement utiles pour consigner les remarques tout au long du jeu et les réutiliser à ce moment-là.

- **Étape 4 : déconstruire**

QUESTIONS SUR LE JEU

- Est-ce que ça a été facile ? Difficile ? Comment avez-vous fait pour positionner les droits plus facilement ? Sur quoi avez-vous pu vous appuyer ?

QUESTIONS GÉNÉRALES

- (en citant des droits en particulier) Saviez-vous que ce droit n'était pas encore acquis ou appliqué ? ou Cela vous surprend-il que ce droit ait été acquis il y a si longtemps ou, au contraire, aussi récemment ?
- (en citant des droits en particulier) Connaissez-vous la date à laquelle ce droit a été acquis pour les hommes ? Pour tous les hommes ?
- Est-ce qu'il y a des droits ou des cartes société qui ont suscité chez vous de l'étonnement ? Un choc ?
- Pensiez-vous que les inégalités touchaient autant de domaines différents ?
- Qu'est-ce qui explique ces inégalités ?
- Connaissez-vous un courant de pensée qui lutte pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ?

Cette question est intéressante pour amener le sujet du féminisme, déconstruire avec les joueurs et les joueuses l'idée selon laquelle les féministes luttent pour être supérieures aux hommes. Le féminisme est un ensemble de mouvements et d'idées philosophiques qui partagent un but commun : définir, promouvoir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, sociale et juridique entre les femmes et les hommes.

Le masculinisme, terme imaginé initialement pour désigner le pendant masculin de la lutte féministe, est aujourd'hui fortement associé à des comportements antiféministes. Un autre mouvement a vu le jour, l'hominisme, prônant une égalité des genres du point de vue masculin (droit au congé paternité, lutte contre les stéréotypes de virilité...).

Des mouvements féministes se créent également en complémentarité avec d'autres causes, comme le racisme par exemple. C'est ce qu'on appelle les luttes intersectionnelles. Ces mouvements sont de plus en plus nombreux et sont le fruit d'un manque de représentation des femmes d'origines diverses (Afrique, Asie...), valides ou en situation de handicap, croyantes ou non, par exemple.

- Est-ce qu'au regard de cette frise, vous trouvez qu'il y a des périodes avec beaucoup plus de droits acquis que d'autres ? Comment peut-on expliquer cela ?
- Existe-t-il des droits que les femmes ont acquis avant les hommes ?
- Peut-on gagner des droits par la lutte ?

On peut s'interroger sur la place de la société civile, sur la place de la mobilisation de celle-ci dans l'acquisition des droits (mettre en parallèle avec d'autres mouvements tels que les mouvements américains des droits civiques), sur les différentes modalités de lutte.

- Peut-on perdre des droits déjà acquis ?

Oui, le divorce par consentement mutuel, par exemple, est un droit qui a été acquis en 1792 puis perdu et acquis de nouveau. Il est resté en vigueur pendant 24 ans, avant d'être aboli en 1816 pendant la Restauration (restauration de la monarchie après la chute de Napoléon) et réacquis en 1975.

- Doit-on braver la loi si on l'estime injuste ?
- Que vous inspire le rôle du gardien ou de la gardienne des droits, que signifie-t-il ? Dans le monde réel, que pourrait-il représenter ?

Caractère muable des droits : ils ne sont jamais complètement acquis et des retours en arrière sont possibles.

Lutte de la société civile et des associations féministes contre le recul des droits acquis pour les femmes (en Pologne, par exemple, le droit à l'avortement acquis il y a fort longtemps recule depuis près de 30 ans).

- Est-ce qu'il existe encore des inégalités entre les femmes et les hommes en France ?

Beaucoup de droits sont déjà acquis sur le papier mais leur application n'est pas toujours effective ou vérifiée (l'égalité salariale par exemple), d'autres droits sont encore à acquérir.

On distingue l'existence juridique d'un droit de son efficacité, son efficience, son effectivité pratique et concrète. En théorie, un droit existe dans la mesure où il est inscrit dans un texte législatif. En réalité, de nombreux droits ne sont pas effectifs, c'est-à-dire que leurs destinataires n'en connaissent pas la pleine jouissance. Des moyens doivent donc être mis en œuvre pour faire appliquer et respecter ces droits, notamment en les faisant connaître de tous et toutes et en contrôlant leur application. Cela ne peut se faire non plus sans une évolution des représentations, une lutte contre la violence symbolique fondée sur le genre.

Par ailleurs, qui dit mœurs ne dit pas forcément droit ; ainsi il était d'usage courant pour les femmes de porter des pantalons même si cela leur était interdit par une ordonnance récemment supprimée. Les droits et les mœurs avancent ensemble, en parallèle, mais sont souvent décalés. De nombreux droits ont aussi été acquis il y a fort longtemps dans un contexte sociétal défavorable (en 1974, avant la loi Veil, il y avait moins de 50 % d'opinions favorables pour le droit à l'avortement, contre 75 % en 2014¹).

¹ <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/02/09/97001-20140209FILWWW00045-l-opinion-des-francais-sur-l-ivg-a-evolue.php>

EXPÉRIENCE PERSONNELLE

- Avez-vous déjà demandé à vos mères, grands-mères... comment cela se passait à leur époque pour ouvrir un compte bancaire, travailler, se marier, accéder à la contraception... ?
- Avez-vous pu observer dans votre vie des manifestations concrètes de la non-application de certains droits ? Ou de la non-existence de certains droits ?
- Pensez-vous déjà avoir alimenté une inégalité (quel que soit votre genre) ?

OUVERTURE SUR LE GENRE

- Connaissez-vous d'autres genres que les genres « homme » et « femme » ?
- Y-a-t-il des inégalités aujourd'hui envers ces autres genres ? Si oui, comment s'expliquent-elles ?

DIMENSION INTERNATIONALE

- Est-ce que vous pensez que la France est un pays qui est bien classé dans l'avancée pour les droits des femmes ?

Selon le classement Global Gender Gap Index 2020 du Forum économique mondial (FEM), la France se trouve à la 15^{ème} place, en se basant sur des indicateurs de participation économique et d'entrepreneuriat, de scolarité, de représentation politique et de santé. La France se voit devancée par des pays comme la Namibie (13^{ème}), le Rwanda (12^{ème}) et le Nicaragua (5^{ème}).

Top 5 des pays les plus avancés en matière d'égalité entre les genres :

- 1 Islande
- 2 Norvège
- 3 Finlande
- 4 Suède
- 5 Nicaragua

Bien que les pays nordiques soient aux premières places, pays réputés pour leur caractère progressiste en faveur des droits sociaux, d'autres pays dits du Nord comme les États-Unis (53^{ème}) et l'Italie (76^{ème}) se situent bien derrière des pays dits du Sud. Développement économique et droits humains ne vont pas toujours de pair, l'évolution des mœurs, quelle soit positive ou négative, ne va pas à la même vitesse selon les pays en fonction de leurs influences culturelles et religieuses.

- **Que pensez-vous des pays représentés dans les cartes « premier pays » ? Auriez-vous imaginé d'autres pays à la place ? Pourquoi ?**

Il est intéressant de noter que tous les pays du Nord ne sont pas toujours ceux qui légifèrent en premier, et peuvent parfois même être à la traîne. Les droits humains et les libertés fondamentales progressent dans chaque pays en fonction de ses actualités économiques, politiques, sociales, culturelles, géopolitiques, etc. Le combat spécifique pour les droits des femmes englobe des sujets variés et sensibles, il est éminemment politique.

Aussi, on constate qu'un pays peut, par exemple, être précurseur pour des droits civiques, mais accorder peu de droits liés au corps. On peut se pencher sur la défense des droits des femmes en Amérique latine et aux Caraïbes. Globalement, on ne peut pas considérer que les pays de cette région aient été précurseurs pour légiférer afin d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. Cependant, on observe que Cuba a été en 1965 le premier État d'Amérique du Sud à légaliser l'IVG (la Russie était préceuseure en 1920) et à voter tôt des lois en faveur des femmes, inscrites dans une politique que Cuba voulait révolutionnaire pour la société. Aujourd'hui, l'IVG reste interdite ou extrêmement limitée dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, où l'Église s'y oppose. Par ailleurs, ces régions sont aujourd'hui considérées comme étant parmi celles au sein desquelles les femmes subissent le plus de violences. Le terme de « féminicide » y est né et a été utilisé dans de nombreuses lois visant spécifiquement à lutter contre les violences faites aux femmes. Les associations féministes de la région, telles que « Ni Una Menos », sont conscientes que légiférer n'est qu'un premier pas et que l'application de la loi demande des bouleversements profonds, quand la théorie et la pratique restent encore éloignées.

- **Est-ce que la lutte féministe est un combat national ou international ?**

La lutte féministe est un sujet politique d'autant plus sensible que les personnes possédant les clés du pouvoir, notamment étatique, sont aujourd'hui dans le monde principalement des hommes. Or une lutte est menée par des individus évoluant dans des rapports de pouvoir historiques. Ces rapports existent à plusieurs échelles : locale, régionale, mondiale.

Ils peuvent évoluer plus ou moins rapidement, avec des leviers plus ou moins solides. Dans ce contexte, l'agence onusienne ONU Femmes a été créée en juillet 2010, considérant que les droits des femmes étaient un enjeu international, au même titre que la paix, la justice ou la sécurité. En parallèle, de nombreux traités internationaux consacrent des droits aux femmes. Questionnant notre vision de la société, la lutte féministe s'inscrit dans des contextes géopolitiques, économiques, culturels, etc.

- **Connaissez-vous les liens avec les objectifs du développement durable (ODD) ?**

Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous et toutes. Ils répondent aux défis mondiaux que nous avons à affronter, notamment ceux

liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030 (source : Nations Unies).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Savez-vous à quel objectif des ODD correspond la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ?



L'objectif 5 correspond à l'égalité entre les sexes : autonomisez les femmes et les filles et défendez l'égalité de leurs droits.

Plus d'informations disponibles sur la page suivante :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>

- **Étape 5 : débat**

Vous pouvez choisir de poursuivre le bilan avec un débat.

- **Étape 6 : recherche d'alternatives**

Il est important que le groupe puisse identifier des alternatives afin de quitter le jeu avec le sentiment que chaque citoyen et chaque citoyenne possède un pouvoir d'agir, à son échelle, pour que les droits des femmes soient suffisamment appliqués.

- « À votre niveau, que pourriez-vous faire pour que la société soit plus égalitaire entre toutes et tous ? »

Le jeu « Injuste prix des inégalités » peut être utilisé à la suite de celui-ci, sur un autre temps, pour donner aux joueurs et joueuses l'opportunité de réfléchir ensemble à des solutions.

Dans le cadre de l'éducation nationale, de nombreux concours existent pour favoriser l'émergence de projets contre le sexisme et les récompenser : création de podcast, vidéo, saynète théâtralisée, projet scientifique, affiche, photo, dessin... de l'école élémentaire jusqu'au lycée, public ou privé, et en lien avec de nombreuses matières (sport, sciences...). Vous trouverez l'ensemble de ces concours sur : <https://eduscol.education.fr/cid45623/concours-sur-l-egalite-filles-garcons.html>

Différents textes officiels ainsi que les enjeux de l'éducation à l'égalité filles-garçons à l'École sont accessibles à cette adresse : <https://eduscol.education.fr/cid46856/les-enjeux-de-l-egalite-filles-garcons.html>

De nombreuses ressources nationales et européennes sont également accessibles ici : <https://eduscol.education.fr/cid53898/ressources-nationales-et-europeennes.html>

Après le jeu :

Vous pouvez choisir d'imprimer un deuxième exemplaire de la timeline pour que les joueurs et joueuses puissent repartir chacun et chacune avec la carte qui a suscité le plus d'étonnement ou de révolte par exemple. Si cette timeline des inégalités femmes/hommes est proposé dans un cadre plus large (un projet scolaire, par exemple), l'équipe éducative peut poursuivre la sensibilisation plus tard en demandant aux élèves de revenir avec la carte qu'ils et elles ont choisie et faire le point sur ce qu'ils et elles ont mis en place individuellement, les freins rencontrés, etc.

Le jeu « Injuste prix des inégalités femmes/hommes » peut être utilisé à la suite de cette timeline, sur un autre temps, pour approfondir ses connaissances sur les inégalités, au regard de la vie conjugale et familiale, politique, culturelle, professionnelle...

En histoire et SVT, il est également possible d'utiliser les images d'archives de l'INA pour faire discuter les élèves des évolutions des mœurs sur le corps des femmes ou la place des femmes dans la société française. Voici quelques extraits repérés sur YouTube :

Thème	Durée	Lien
ANALYSES D'AUDE GG		
La conquête du droit de vote des femmes	5:46	https://www.youtube.com/watch?v=-5L0DmiKmfM
La Loi Roudy sur l'égalité professionnelle	3:48	https://www.youtube.com/watch?v=XL_0RBOq-ac
La loi Veil	8:36	https://www.youtube.com/watch?v=55V6fWDJfKo
Le MLF	7:21	https://www.youtube.com/watch?v=zqwArqUGolc
L'égalité salariale ?	5:38	https://www.youtube.com/watch?v=gxWDFImSxDc
EXTRAITS DE REPORTAGES		
1976 : Le viol existe t-il ?	25:52	https://www.youtube.com/watch?v=BeVA8vlkbwU&t=170s
1976 : Quelles différences entre filles et garçons ?	11:38	https://www.youtube.com/watch?v=nlvoMz7Bell
1961 : Que pensez-vous des jeunes filles ?	9:00	https://www.youtube.com/watch?v=xx9aH_Q0YPU
1977 : Pour ou contre le football féminin ?	6:13	https://www.youtube.com/watch?v=rPeivB0gChI
1975 : Battez-vous votre femme ?	4:12	https://www.youtube.com/watch?v=q-DjzP0hbVs
1968 : Contraception, quand la pilule passe mal	4:55	https://www.youtube.com/watch?v=NUVqu8GbrfE
1976 : Le regard des hommes sur le viol	3:45	https://www.youtube.com/watch?v=UsfxLX_PuHE
1980 : Ces femmes qui travaillent comme des hommes	8:34	https://www.youtube.com/watch?v=w95I1UGffwU
1974 : Que pensent les Français de l'avortement ?	9:59	https://www.youtube.com/watch?v=XcruPDCKbCk&t=152s
1982 : Pourquoi une journée des droits des femmes ?	18:05	https://www.youtube.com/watch?v=h-kHkR4WxY8



Ce jeu a été créé initialement pour une formation sur les inégalités femmes/hommes, donnée lors du célèbre Week-end d'Échanges et de Formation (WEF) organisé par le réseau SENS et Starting-Block. Il a depuis été amélioré et enrichi par la chouette équipe de salariées, volontaires en service civique, stagiaires et bénévoles de Starting-Block (Agathe, Anna, Chloé, Clarisse, Eustacia, Lucie, Marion, Michel, Nina, Pierre), accompagnée par les membres de la commission label de RITIMO, dont les conseils ont été fort utiles ! Si vous souhaitez nous faire part de vos retours, c'est avec grand plaisir que nous les lirons sur l'adresse info@starting-block.org